

PRÉFET DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE DE SAINTE HELENE
MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES PUBLICS
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP 2016229-0001 du 16 août 2016 le projet de mise en conformité des captages publics public d'alimentation en eau potable de « Mont Valdou » et de « Sainte Hélène » dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire des communes de Sainte Hélène, Lanuejols et Chadenet, est soumis à une enquête unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages de « Mont Valdou », de « Sainte Hélène » et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de sainte Hélène, Lanuejols et Chadenet, du **lundi 12 septembre 2016 au vendredi 14 octobre 2016 inclus**.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de [Sainte Hélène](#) – 48190.

[M. Patrick RENOUARD](#), chef d'entreprise secteur transport, a été désigné commissaire enquêteur et [M. Gérard PONS](#), ingénieur divisionnaire des travaux ruraux, en retraite, suppléant.

Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Sainte Hélène (siège des enquêtes),

- le lundi 12 septembre 2016, de 9 h à 12 h,
- le samedi 1 octobre 2016, de 9 h à 12 h,
- le vendredi 14 octobre 2016, de 14 h à 17 h.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en [mairies de Sainte Hélène, Lanuéjols et Chadenet](#) aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies précitées,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Sainte Hélène – (48190) - à l'attention de [M. Patrick RENOUARD](#), commissaire enquêteur – « enquêtes de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Sainte Hélène »,
 - soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur au cours de ses permanences dans les mairies précitées.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies [de Sainte Hélène, Lanuejols et Chadenet](#), ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public [pendant minimum un an à compter de la clôture des enquêtes](#).

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,

signé

Marie-Paule DEMIGUEL